

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	10 h. 19 ^m — 11 h. 17 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.	
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	* » * »		4 » 39 » »	
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »			» 4 » soir.	

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 25 Juillet.

Le rejet du projet de loi sur la collation des grades a produit une vive émotion dans le monde politique. Nous n'osions pas espérer ce résultat, ainsi que nous l'avons déjà dit. Nous l'accueillons avec une pleine satisfaction ; toutefois, nous regrettons profondément qu'un grand nombre d'hommes, soit au Sénat, soit à la Chambre des députés, se plaisent bien à tort à considérer le vote du Sénat comme une déclaration de guerre de la Chambre haute à la Chambre basse. Qu'a donc fait le Sénat, sinon maintenir une loi votée par la dernière Assemblée, et à laquelle on ne peut légitimement refuser l'expérience et la pratique ? Renverser une loi avant qu'elle soit appliquée, surtout quand elle a été l'objet des plus longues délibérations, n'est-ce pas une injustice et une faute ?

Que les amis de la Constitution soient bien persuadés que, si un conflit venait à éclater entre la Chambre des députés et le Sénat, c'est l'Empire seul qui en profiterait. Une telle perspective est de nature assurément à inspirer à tous une grande modération. Il serait désolant que la Chambre des députés entrât dans la voie des représailles, à l'occasion du budget des cultes. Ce serait jeter au milieu du pays une agitation funeste, qui serait exploitée par le parti impérialiste avec l'habileté de gens qui n'ont avec eux ni la gloire, ni l'esprit de liberté, ni la bonne gestion des finances publiques, ni la sainte protection de l'intégrité du territoire national, et qui pour triompher ne peuvent compter que sur la complète lassitude de l'opinion et sur la peur du radicalisme.

Messieurs les républicains, soyez sages à Versailles, et non seulement à Versailles mais partout d'un bout de la France à l'autre.

CORRESPONDANCE

Versailles, 23 juillet.

Le vote qui a eu lieu au Sénat a produit ici une profonde impression ; il fait l'objet de tous les commentaires. On ne peut dissimuler qu'il crée une situation délicate dans ses rapports entre les deux Chambres et qu'il est de nature à accentuer cet antagonisme latent entre elles qui avait commencé à se manifester depuis l'élection de M. Buffet.

Le ministère et en particulier M. Duclaux, ont été péniblement impressionnés de ce vote. Ce dernier ne pouvait s'empêcher de laisser percer, un certain découragement.

Le conseil des ministres s'est réuni hier sous la présidence de M. le maréchal de Mac-Mahon. On assure qu'il n'y a pas été même question du vote du Sénat ; il était entendu que ni le ministère, ni M. Waddington ne se retireraient pas. Il est donc acquis qu'il n'y a actuellement aucune modification ministérielle prévue. Si M. Waddington s'était retiré, quatre autres membres du cabinet tels que : MM. de Marcère, Christophle, Léon Say et Teisserenc de Bort eussent cru de leur dignité de les suivre dans sa retraite. Il ne pouvait donc y avoir une simple question de portefeuille ouverte. Il y avait une question de cabinet engagée.

On a examiné préalablement si même cette question de cabinet ne pouvait pas être posée. On s'est arrêté à la négative. On s'est dit qu'il était difficile, dans les conditions parlementaires où se trouvent le Sénat, d'un côté, la Chambre de l'autre, et qui incontestablement, témoignent de tendances contraires, il était impossible de pouvoir constituer un cabinet en dehors des nuances politiques qui se trouvent représentées dans le cabinet actuel.

La Chambre a témoigné sa confiance au cabinet actuel. Elle est actuellement prête à saisir l'occasion de la lui renouveler d'une façon éclatante.

Quelle que soit l'irritation qu'ait produite dans la majorité républicaine de la Chambre le vote du Sénat, il paraît que cette majorité est disposée à faire preuve de fermeté et de ne pas commettre d'actes irréfléchis, qui pourraient, en cas de dissolution, la compromettre dans l'esprit du pays.

La commission relative aux réunions publiques électorales des conseils généraux, a nommé président M. de Tillancourt.

On assure que la discussion du budget fournira lundi l'occasion de s'expliquer à la Chambre sur l'attitude qu'elle compte prendre vis-à-vis le Sénat.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 22 juillet.

M. Lisbonne ayant déposé son rapport sur la proposition de M. Gatineau pour la cessation des poursuites relatives à la Commune, M. Benjamin Raspail a eu l'idée de demander que les agents qui ont provoqué et les officiers qui ont commis des assassinats fussent compris dans les poursuites pour crimes ou délits de droit commun.

Ce n'est pas tout, M. Benjamin Raspail rencontrant dans l'ancien préfet de police, M. Léon Renault, un contradicteur autorisé, a renchéri sur son idée première, en prétendant que des officiers avaient, dans la répression de l'insurrection de 1871 et dans la lutte de l'armée contre la Commune, déshonoré leur drapeau.

Ces expressions, d'une haute inconvenance et d'une criante injustice, ont soulevé l'indignation de la Chambre. Son président, M. Grévy, a invité l'orateur à les retirer, déclarant qu'il ne pouvait

tolérer qu'on dise à la tribune que des officiers français avaient déshonoré leur drapeau.

M. Benjamin Raspail s'est exécuté d'assez mauvaise grâce, et a retiré tout à la fois ses expressions et sa proposition.

M. Raoul Duval, plus heureux, a obtenu l'urgence pour une proposition de remise en vigueur de la loi du 25 avril 1872, qui interdisait aux membres de l'Assemblée nationale d'accepter de l'avancement ou une distinction pendant la durée de leur mandat.

M. Raoul Duval a prétendu que cette interdiction aurait dû s'appliquer aux sénateurs et aux députés de 1876. Il a dit ne pas vouloir faire de personnalité, mais il a parlé de façon à ce que chacun comprit qu'il pensait à M. le duc Decazes, nommé grand-officier de la Légion d'honneur.

L'idée de M. Raoul Duval est tout simplement irréalisable. Il y a entre les gouvernements européens des échanges de décorations obligatoires qui ne permettent pas d'appliquer cette idée à la diplomatie.

Enfin, M. Barni a imaginé un petit acte de taquinerie sans portée, en réponse au vote du Sénat dans le scrutin sur le projet de loi de M. Waddington. Il a déposé une proposition restrictive de la liberté des conférences. Cette proposition, qui tend à l'abrogation du paragraphe 3 de l'article 3 et à la suppression des articles 21 et 22, obtient aussi la déclaration d'urgence.

La Chambre a passé ensuite à la vérification des pouvoirs de M. Tron, élu dans la deuxième circonscription de Saint-Gaudens, dans la Haute-Garonne.

Une commission parlementaire a dû faire une enquête sur cette élection. Cette commission concluait à l'invalidation de M. Tron.

Ces conclusions ont été adoptées à la majorité de 294 voix contre 172, sur 466 votants.

M. Paul de Cassagnac a passionné la séance en attaquant le ministre de l'intérieur à raison de la nomination du nouveau maire de la commune de Valence, dans le Gers.

Quelques-unes des paroles qu'a prononcées M. Paul de Cassagnac ont amené un colloque très vif entre lui et le président sur le 2 décembre.

M. de Marcère, dans sa réplique à M. Paul de Cassagnac, a fréquemment enlevé les applaudissements de toutes les gauches.

L'idée qu'a eue M. Paul de Cassagnac de soulever ce débat n'a pas, du reste, porté bonheur au 2 Décembre.

M. Paul de Cassagnac, ayant répliqué à M. de Marcère, a cherché à engager la personne même du Maréchal dans le parti de l'Appel au peuple.

Cette prétention a irrité les gauches, et M. Turquet a immédiatement demandé, par une tactique prévue, à transformer la question en interpellation.

M. de Marcère s'est empressé d'accepter l'interpellation. La discussion a été

immédiate, mais elle a été vite épuisée. Il n'y avait plus rien à dire. On ne voulait qu'un vote. M. Albert Grévy a proposé un ordre du jour motivé ainsi conçu : « La Chambre des députés, affirmant de nouveau sa confiance en M. le ministre de l'intérieur, et convaincue que dans le choix des fonctionnaires de la République, le cabinet n'oubliera jamais les devoirs que lui impose le décret de déchéance du 1^{er} mars 1874, passe à l'ordre du jour. »

A dater de ce moment, la séance n'a plus été qu'un long orage. Après une allocution de M. Gambetta, l'ordre du jour motivé, proposé par M. Albert Grévy a été adopté à l'unanimité de 371 votants.

Le *Journal des Débats* dit au sujet des attaques de M. Paul de Cassagnac : « Depuis que la direction des bonapartistes est passée entre les mains de M. Paul de Cassagnac ou de M. Robert Mitchell, nous n'avons plus qu'une prière à adresser au ciel : Mon Dieu, délivrez-les de leurs ennemis ; leurs amis se chargeront d'eux. »

ORIENT

Plusieurs journaux de Paris ont reçu des dépêches du théâtre de la guerre, qui auraient une grande importance, si elles étaient confirmées. Il en résulterait, en effet, que les Serbes, renonçant à une lutte dans laquelle ils se sont fourvoyés, aurait signé un armistice de dix jours, pendant lequel des négociations actives seraient engagées pour le rétablissement de la paix. Ces dépêches ont inspiré des doutes sérieux. Les télégrammes de Constantinople ne disent pas un mot de tant d'événements qui tiendraient cependant à prouver infailliblement les victoires des Turcs. Bien plus, certaines feuilles, animées d'une grande sympathie pour les Serbes, prétendent que, malgré certains avantages, les Turcs n'ont remporté aucun succès décisif.

On écrit de Belgrade 18 juillet à l'agence Hevas :

La lecture de certains télégrammes publiés par quelques journaux de Paris, de Londres, de Bruxelles, de Genève, etc., dans leurs numéros des 11, 12, 13 et 14 nous a jetés dans un étonnement profond.

S'il fallait en croire ces journaux, la Serbie, au bout de quinze jours de campagne, serait tout bonnement à deux doigts de sa perte ; les turcs, victorieux sur toute la ligne, lui auraient tué ou blessé une vingtaine de mille hommes (sans faire de prisonniers pourtant, ce qui est assez singulier, on en conviendra) ils auraient pris dix-huit canons sur tel point où l'armée serbe n'en a que 16, soit dit en passant ; ils se seraient emparés de Zaitchar ; le général Tchernaieff serait cerné par deux armées turques, l'une venant de Widdin

et l'autre de Sophia ; une feuille autrichienne est allée jusqu'à dire qu'après avoir essayé une déroute complète, le prince Milan avait été fait prisonnier avec tout son état-major et il paraît qu'à Constantinople, il y a eu pendant deux ou trois jours, des rassemblements à la gare du chemin de fer de Salonique pour attendre l'arrivée du « vassal rebelle » ; on a dit encore que Belgrade était mise en état de défense et que le siège du gouvernement allait être transféré à Kragouyevatz ; enfin, à propos de l'aventure des correspondants soi-disant blessés ou tués, je vois que certains journaux, tout en déplorant le triste sort de ces messieurs, leur reprochent doucement de s'être engagés à la légère dans un pays « aussi inconnu » que la Serbie, encore un peu, ils auraient dit aussi sauvage, et ils le pensent, sûrement, ainsi que le prouve leur langage à l'endroit des soldats ou des volontaires qui auraient tiré sur lesdits correspondants.

Eh bien, il faut qu'on le sache, il n'y a pas un mot, mais pas un seul mot de vrai dans tous ces récits, dans toutes ces histoires, dans tous ces contes.

Ce sont des fables inventées d'un bout à l'autre dans l'intérêt de la cause turque.

Il n'y a pas eu depuis l'ouverture des hostilités, ce que l'on appelle une bataille. On s'est battu à droite et à gauche avec des chances diverses, mais sans obtenir de part ni d'autre un résultat sérieux. Les états officiels, accusent la présence dans les hôpitaux ou ambulances serbes de 2.000 hommes environ, dont un tiers légèrement blessés ont déjà rejoint ou vont rejoindre leurs régiments. Supposez qu'il y ait eu, en outre 6 ou 700 tués, ce qui serait une proportion énorme, et vous aurez le chiffre exact des pertes des Serbes depuis le commencement de la campagne.

Les hôpitaux de Belgrade n'ont reçu jusqu'ici que 200 blessés environ, et l'on n'a eu que 2 décès à constater.

Les Turcs n'ont pas pris un seul canon aux Serbes et ils se sont laissés prendre 200.000 cartouches et 2.000 obus, grenades ou bombes.

Le colonel Leschianin a repoussé victorieusement 4 ou 5 violentes attaques, et il a toujours son quartier général à Zaitchar dont les Turcs se seraient emparés suivant certains journaux. Quant au général Tchernaieff, il est incontestable qu'après avoir poussé une pointe vigoureuse assez loin au-delà de Nisch, il est revenu sur ses pas. Mais il a opéré ce mouvement de son plein gré sans être poursuivi, sans tirer un coup de fusil, il l'a opéré parce que l'attaque du général Zach avait échoué et que cet échec empêchait sans doute l'exécution du plan arrêté à l'avance.

Le général Zach n'a pas réussi, cela est certain, mais il n'a pas essayé de déroute ; il se maintient sur le territoire turc, non loin des positions qu'il avait voulu enlever. Son insuccès n'a pas plus d'importance ni de gravité, (en lui-même) que le quadruple ou quintuple échec des turcs

à Zaitchar.

Ceux qui ont parlé de la translation du siège du gouvernement ont voulu évidemment se jouer du public. Il y a ici des consuls, des journalistes étrangers et ils peuvent constater comme moi que la Princesse Milan vit fort tranquillement au Konak. (Palais princier) que les ministres et les ministères sont toujours à leur place qu'il n'existe aucun indice de déménagement et qu'il règne ici un calme, une confiance, une sérénité, un ordre absolus.

P. S. Un journal anglais parle du désir des Serbes d'obtenir un armistice ; je puis vous affirmer que leur plus ardent désir est de livrer une grande bataille et qu'ils en cherchent l'occasion.

INFORMATIONS

L'EMPRUNT DE 120 MILLIONS.

D'après les résultats connus, samedi, à 10 heures du soir, l'emprunt était souscrit au moins 50 fois par Paris et 25 fois dans les départements. La ville demandait 120 millions, on lui a apporté plus de 9 milliards. Et comme chaque souscription de 465 francs devait être accompagnée d'un versement de garantie de 50 francs, c'est-à-dire, à peu près du neuvième, il s'ensuit qu'il a été versé dans les caisses municipales près d'un milliard. Ces résultats sont d'autant plus remarquables, dit un journal parisien que l'administration et la commission de l'emprunt avaient plutôt craint que facilité un trop grand nombre de souscriptions.

La souscription n'a été ouverte qu'un jour, elle n'a pas été ouverte dans les départements, car les receveurs généraux, les seuls correspondants qu'ait eu la ville, ont été traités comme de simples souscripteurs et non comme mandataires, et n'ont eu droit, pour chacun d'eux et leur clients qu'à une souscription unique. La publicité, enfin, avait été très restreinte, et les commissions réduites jusqu'à la dernière limite.

L'emprunt précédent, émis à 440 fr. avait été couvert 43 fois. Celui-ci émis à 25 fr. plus cher, est souscrit trente fois de plus. C'est un des plus grands succès financiers qu'on puisse citer.

D'après l'Echo-Universel, le recensement fait à titre provisoire à la Préfecture de la Seine, porte à un milliard, 360 millions le chiffre des sommes souscrites à Paris pour l'emprunt de la ville.

Les souscriptions de l'étranger n'étaient point connues hier soir, de sorte que les résultats définitifs seront de beaucoup supérieurs.

P. S. Au dernier moment, nous apprenons que l'emprunt de la ville de Paris a été couvert 54 fois.

Le Journal officiel publie le rapport présenté au nom de la commission chargée de faire une enquête au sujet des réclamations élevées pendant les compositions du dernier concours d'admission à l'école polytechnique, par M. Bertrand, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

Voici la fin de ce document trop long pour être reproduit in extenso.

« Le professeur chargé, cette année, par M. le directeur des études de lui proposer le sujet de composition, est chef des travaux graphiques à l'institution Sainte-Geneviève; il est, en outre, professeur de géométrie descriptive au collège Rollin et répétiteur au lycée St-Louis.

« Le capitaine Javary, nous sommes heureux de l'affirmer très hautement, est, en même temps, qu'un maître des plus habiles, un loyal officier aimé et respecté de tous. Tous les témoins entendus ont spontanément rendu hommage à sa bonne foi, et la pensée d'une trahison commise par M. Javary est écartée par les élèves aussi bien que par les professeurs et les chefs des institutions auxquels il se prête par son concours.

« Mais, après cette déclaration que nous

ne saurions rendre trop formelle et trop nette, il est impossible de ne pas reconnaître que la situation qu'on a faite à M. Javary, en le chargeant de donner la composition, présente des difficultés insurmontables que, fort de sa conscience et de sa loyauté, il a peut-être acceptées trop légèrement.

« Nous en trouvons la preuve dans le rapport qu'il a adressé lui-même à la commission : il déclare que, loin de laisser deviner le sujet de la composition par quelques recommandations trop précises, il ne l'a pas même traité dans son cours au collège Rollin, et il croit même avoir besoin « d'expliquer ce fait répréhensible au point de vue du professorat... » On comprendra combien la situation de M. Javary était délicate, si nous ajoutons que l'absence d'une épure intéressante, qui faisait partie de la collection de l'an dernier, a précisément éveillé chez quelques élèves de seconde année le premier soupçon qui, peu à peu, est devenu pour leurs camarades une certitude entière, quoique fort insuffisamment motivée. Ami de ses élèves et possédant toute leur confiance, M. Javary, soit dans les écoles préparatoires, soit dans les salles de l'école polytechnique, a plusieurs fois accepté la conversation sur le sujet du prochain concours. Nous savions bien, répètent unanimement les témoins entendus sur ce point, que M. Javary ne pouvait rien nous dire et ne nous dirait rien ; mais il est difficile de ne pas reconnaître que, sans recevoir de lui aucun renseignement précis, si ces élèves n'avaient pas su qu'il choisirait la composition, s'ils avaient ignoré ses goûts et ses habitudes, s'ils n'avaient eu l'espoir d'interpréter son silence, son sourire ou son étonnement, dans certains cas, ils n'auraient pas essayé de deviner, et, par conséquent n'y auraient pas réussi. Plusieurs membres de la commission, se refusent d'ailleurs à penser que la divination, cependant très bien établie, de quelques élèves et de quelques maîtres, puisse expliquer seule la précision et la certitude des affirmations produites le 29 juin. Une indiscrétion a été commise, cela paraît très-probable, mais il a été impossible d'en découvrir l'auteur, et tout porte à croire que le hasard seul a mis entre ses mains le renseignement dont il a fait un si regrettable usage. Plusieurs élèves, en effet, déclarent avoir à l'avance les chiffres exacts des données du problème et les tenir d'un de leurs camarades auquel un élève de l'école Sainte-Geneviève les aurait communiqués. Cet élève du lycée Saint-Louis, affirme que la veille de la composition, un élève de l'école Sainte-Geneviève lui a déclaré en connaître le sujet, en lui indiquant plusieurs données numériques de l'épure à construire. Celui-là, bien loin d'en convenir, déclare que le sujet même de la composition lui était inconnu. Il avait entendu dire, comme presque tous les candidats, qu'on aurait à dessiner l'intersection d'une hyperboloïde et d'un cône, mais il ne croyait pas que cela fût vrai et n'y attachait aucune importance.

« Le premier appuie son dire sur le témoignage de deux camarades auxquels, d'après leur déclaration, il a communiqué le sujet et une partie des données et dont l'un assistait à la conversation avec l'élève de la rue des Postes, en se tenant à l'écart, toutefois de manière à ne rien entendre. L'élève de Sainte-Geneviève, en opposant un démenti formel aux détails de ce récit, allègue comme preuve la faiblesse de sa composition fort avancée déjà quand on a retiré le sujet. Nous avons vu cette composition qui, sous le rapport graphique paraît fort bonne ; elle est une des plus avancées parmi celles qu'on a remises ; mais au point de vue géométrique, elle est complètement manquée. La courbe à obtenir est en effet de troisième ordre, et cet élève, le seul qu'on ait désigné nettement comme ayant à l'avance le moyen de l'étudier et de la connaître a dessiné deux projections dont

la forme non-seulement n'a aucun rapport avec la véritable mais qui sont rencontrées chacune en quatre points par une ligne droite ; la connaissance la plus élémentaire du sujet lui aurait appris qu'il ne peut y avoir plus de trois intersections.

Tels sont les faits constatés par la commission : ils méritent toute l'attention des conseils de l'école polytechnique qui sauront certainement proposer des mesures efficaces pour en empêcher le retour.

« La commission croirait sortir de son rôle en étudiant ici le système des examens d'admission et le moyen d'assurer pendant les compositions une surveillance plus sévère et plus sûre ; mais je ne puis terminer ce rapport inspiré par elle sans blâmer énergiquement la marche suivie par les élèves qui, dans les orangeries du Luxembourg, se sont faits bruyamment les représentants de leurs camarades. En croyant trop légèrement et trop vite à une trahison qu'il fallait confondre, à de lâcheuses machinations qu'ils espéraient produire à la lumière, ils ont méconnu l'esprit de loyauté et de justice, précieuse tradition de l'école polytechnique, qui sera bientôt leur héritage. Si dès les premiers bruits d'une indiscrétion commise, ils avaient averti M. le directeur des études, de bien faciles mesures auraient été prises pour la réparer, sans laisser prendre à ces conséquences un retentissement disproportionné à leur importance véritable. »

On lit à la suite du rapport la mention suivante :

« Ce rapport a été adopté par la commission d'enquête. »

Une lettre de Nouméa, en date du 9 mai, annonce une nouvelle évasion de cinq condamnés à la transportation. Ce sont les nommes : Ledoux, condamné à huit ans ; Jour, condamné à perpétuité ; Andemarde, condamné à quinze ans ; Viguer, condamné à dix ans ; Artz, condamné pour vols qualifiés. Ledoux remplissait, au pénitencier, les fonctions de bourreau. L'évasion a eu lieu dans la nuit du samedi au dimanche 20 et 21 mai.

Le vent soufflait en tempête et a favorisé le projet des forçats, qui ont enlevé une chaloupe, à quelques pas d'un factionnaire dont la guérite se trouve à 10 mètres du chantier des embarcations. Les évadés, dit le correspondant du Figaro, ont emporté les lapins des surveillants et 15 kilogrammes de pommes de terre achetées la veille par le bourreau, à la cantine. Cela porte à 35 le nombre des évasions depuis l'arrivée du gouverneur actuel. Le gouverneur a immédiatement donné l'ordre d'appareiller et s'est rendu lui-même à bord du Coetlogon. Ce navire a quitté la rade à midi et a surveillé le courrier parti à dix heures ; mais le Coetlogon est rentré au port sans avoir rien trouvé.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

Il est fait grand bruit, dans la presse, de l'importante conversion de lord Nelson.

La « Défense » publie d'intéressants détails sur cette conversion au catholicisme.

L'honorable M. Nelson est un des membres les plus haut placés de l'aristocratie anglaise.

— On annonce la mort du P. Hermay, de la compagnie de Jésus, supérieur de la résidence de Lima.

— L'impiété est en fureur. Nous le disions dans notre précédente chronique. M. About lui-même l'a dit : « Le catholicisme est plus fort que ses ennemis. » Voilà d'où vient cette fureur, cet indicible acharnement.

Faut-il croire cependant que tous les écrivains irréligieux de l'époque soient convaincus ?

« Il y en a un certain nombre qui, comme le dit la Gazette de France, demande à des sarcasmes faciles, de la po-

lularité et des émoluments. Cela donne un certain air cavalier... Mais le soir venu, dans sa chambre, on fait le signe de la croix, surtout par les temps d'orage. »

On lit dans la Tribune :

« Une pétition circule en ce moment dans la ville de Marseille, qui, au nom des lois non rapportées, et par conséquent toujours en vigueur, demande qu'on chasse les jésuites de France. »

Jésuite, pour les libres penseurs, signifie tout homme qui, comme vous et moi, mon cher lecteur, croit au catholicisme. Par jésuites, les bons libres-penseurs entendent bel et bien « tous les gens suspects de catholicisme. »

Avis à vous, avis à moi !

Je n'ai ni l'âge, ni le costume des jésuites, mais rien au monde ne saurait m'empêcher d'être fier d'avoir été leur élève !

Henri NADAL

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

M. Garibert, ancien curé de Salgues, vient de mourir dans sa 81^e année.

Le gouvernement fédéral Suisse a cru devoir, en exécution d'un nouveau règlement consulaire, fixer les limites de la circonscription de chacun de ses consulats de France. Par suite des dispositions qu'il a adoptées, la juridiction du consulat Suisse à Bordeaux a été étendue au département du Lot.

Les examens pour les brevets d'institutrices ont commencé hier. Sur 45 aspirantes qui s'étaient présentées, 20 ont été admises aux épreuves orales.

Nous lisons dans l'Union de l'Aude, journal de Narbonne :

Nous apprenons que M. le Procureur de la République a fait saisir les livres d'un marchand de matières colorantes de notre ville... Cet industriel est l'agent d'un fabricant de caramel rouge de Rouen, et pendant les deux dernières campagnes il a vendu considérablement, dit-on, de ces matières colorantes aux propriétaires et négociants de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales, et un peu aussi du département de l'Aude. Cette saisie a pour but, croyons-nous, de connaître les personnes qui colorent les vins artificiellement, et de faire des perquisitions en toute certitude. Il était temps que le gouvernement fit une démonstration sérieuse contre ces tricheurs d'un nouveau genre qui ont la prétention de se mettre à l'abri de la loi sous le fallacieux prétexte que les matières colorantes mises dans le vin ne nuisent pas à la santé.

Que des propriétaires qui, in petto, regretteraient cette mesure rigoureuse remercient le gouvernement ; il n'est plus permis de douter que si la coloration artificielle, ou la fabrication du vin sans raisin, était permise, la ruine de la propriété serait complète.

Le Roussillon annonce que par suite des indications fournies par les livres saisis, des perquisitions ont été faites par le juge d'instruction dans plusieurs caves du département des Pyrénées-Orientales.

Voici les sujets de prix proposés par l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, pour les années 1877, 1878 et 1879.

1877-1878. — 1^o Indiquer entre la Garonne et les Pyrénées, des points suffisamment rapprochés jusqu'où s'avancent, du côté de l'Orient, les dépôts caractérisés par la présence des coquilles marines et tracer approximati-

vement sur une carte, en prenant pour point de départ les jalons ainsi fixés, la ligne qui pourrait être considérée comme la limite extrême de cette région marine.

2^o Etudier les intercalations ou enchevêtrements qui pourraient exister entre les couches marines et les couches lacustres à l'ouest de la ligne précédente, dans une zone de transition sur laquelle il serait intéressant de donner quelque aperçu.

1877. — Faire la monographie des vents du sud-est connus dans notre région sous le nom de vents d'autan.

1878. — Etudier, d'après les documents originaux déjà publiés ou encore inédits, l'histoire et l'organisation des tribunaux de l'inquisition dans le midi de la France, aux XIII^e et XIV^e siècles.

1879. — Les rapports des névroses avec les maladies organiques.

Chacun de ces prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 fr.

Les savants de tous les pays sont invités à travailler sur les sujets proposés. Les membres résidents de l'Académie seuls sont exclus du concours.

On écrit au Messager de Toulouse :

« Dans l'après-midi de jeudi, le nommé Raymond Cazals, âgé d'environ 60 ans, demeurant à la métairie dite la Croix-de-Puel, commune de Calmont (canton de Nailloux), était occupé avec ses deux fils, Jean et Raymond Cazals, le premier âgé d'environ 22 ans, et le second de 23 ans, à décharger une charrette de foin pour l'entasser dans un grenier à fourrage. Une dispute s'éleva entre les deux frères, laquelle ne tarda pas à dégénérer en rixe. Le plus jeune des deux frères, Raymond Cazals, d'un caractère très-violent et exalté, asséna sur la tête de son frère Jean de vigoureux coups à l'aide d'une grosse barre en bois et lui fracassa le crâne. La mort fut instantanée. »

« Le malheureux père, qui travaillait à quelque distance de ses fils, accourut en toute hâte pour les séparer, mais il tomba également sous les coups de son fils furieux qui lui broya la tête avec la même barre dont il s'était servi pour commettre le premier crime. »

« Les brigades de gendarmerie de Nailloux et de Cintegabelle se rendirent en toute hâte sur les lieux du crime. L'assassin fut trouvé caché dans un hangar, à quelques mètres des cadavres de son frère et de son père. Il se laissa arrêter sans opposer de résistance. »

« Le parquet de Villefranche s'est transporté à Calmont dans la soirée. »

« Plusieurs versions circulent relativement aux mobiles de cet horrible crime. On prétend, d'une part, que l'auteur du parricide et du fratricide aurait été poussé par la cupidité à commettre ce double forfait. D'autres pensent que Raymond Cazals a agi sous l'influence d'un accès de folie furieuse. La clameur publique, néanmoins, est presque unanime pour reconnaître que l'assassin possède toute sa raison, et qu'il est surtout très-méchant et très-redouté. »

« Cet évènement a plongé notre contrée dans la consternation. »

On lit dans l'Union de Narbonne :

« Dans la nuit du dimanche au lundi, le nommé Antoine Jean a assassiné sa femme d'un coup de couteau. Le corps portait la trace de deux blessures, l'une vers la région du cœur, l'autre au cou. La première avait 9

centimètres de profondeur et eut suffi à elle seule pour entraîner la mort.

La victime était une femme de mœurs irréprochables, très-laborieuse, remplissant avec ponctualité ses devoirs religieux.

Quant au mari, il appartient à une famille honorable. Il passait lui-même pour un homme inoffensif. On l'accusait cependant d'aimer un peu trop à boire et on était unanime à lui reconnaître un esprit simple et borné. Agé de plus de cinquante ans, il n'était marié que depuis quelques mois ; mais son âge ne l'avait pas rendu plus sage et il s'était laissé assaillir par des idées de jalousie qui avait fini par passer à l'état d'idée fixe.

Quelqu'irréprochable que fût la conduite de sa femme, il n'en était pas plus rassuré ; son imagination se forgeait des fantômes et sa colère grandissait dans le monde chimérique où travaillait son esprit étroit.

Loin de fuir après son crime, il est allé se livrer aux mains de la justice et l'on prétend qu'il a répondu aux reproches de quelques voisins : C'est un malheur, « mais du moins je ne serai plus jaloux. »

Il fallait que la jalousie fût devenue une chaîne bien lourde pour que sa disparition pût diminuer le remord d'un tel forfait.

En ce moment où nous subissons des chaleurs très-élevées pour notre climat, il sera intéressant de reproduire comparativement les indices du maximum de la température aux lieux les plus connus du globe. Au Thibet, le thermomètre marque à l'ombre 65 degrés centigrades ; c'est l'endroit de la terre où la température atteint sa plus grande élévation. A la Guadeloupe, au Sénégal, la chaleur estivale s'élève à 55 degrés. En Perse, elle va jusqu'à 52 degrés ; à Calcutta, dans le Delta du Gange et dans l'Amérique Centrale, 50 degrés. En Afghanistan, dans les déserts de l'Afrique et sur les côtes d'Abyssinie, 42 degrés. En Grèce, en Arabie, la moyenne de la température des jours chauds est de 40 degrés. Au Canada, à Montréal, le maximum est le même. Dans le comté de New-York, on a noté 39 degrés ; très-exceptionnellement, on a remarqué cette dernière température à Alger. En Espagne, dans l'Inde, en Algérie, en Chine, la chaleur est généralement de 37 degrés. Pour le Danemark, St-Petersbourg, Hanghaï, la chaleur extrême est de 32

degrés centigrades. Quant à la France, la plus forte chaleur des étés ordinaires est d'environ 32 degrés. On se souvient, cependant, que l'an dernier, le 10 juillet, le thermomètre marquait à l'ombre, à Marseille, 36 degrés 5 dixièmes et à Paris tout autant.

A propos des grandes chaleurs, d'autant plus vives qu'elles sont les premières, on peut bien parler de l'insolation.

Nous ne saurions trop le répéter, les insulations, ou coups de soleil, sont des accidents qui peuvent avoir de très-fonestes conséquences. La rougeur de la peau, dite coup de soleil, n'est autre chose qu'une brûlure, pour les médecins. Cette brûlure peut entraîner parfois la mort en quelques instants.

Les ouvriers doivent, tous ces tempé-ci, éviter de s'étendre au soleil pour dormir. Dupuytren, dans ses leçons orales de clinique chirurgicale, raconte que plusieurs individus qui s'étaient imprudemment endormis au soleil, par une chaude journée d'été, furent successivement atteints d'insulations et de gangrène, et moururent au quatrième jour.

Si l'on va à la campagne, il faut à tout prix éviter de se baigner sous l'action directe des rayons solaires. Les larges insulations qui peuvent frapper alors la poitrine ou le dos sont des plus dangereuses.

Recette pour faire de la boisson rafraichissante peu coûteuse :

Faire bouillir une poignée d'avoine dans un litre d'eau. La décoction faite, passer le liquide et servir chaud, avec du sucre et quelques gouttes de rhum. C'est un désaltérant précieux et un cordial véritable, possédant un goût exquis.

LES MOUCHES CHARBONNEUSES.

On ne saurait trop rappeler que les mouches charbonneuses sont un des dangers les plus menaçants pour la santé et pour la vie des animaux et des personnes dans la période des chaleurs d'été. Une mouche qui cueille avec ses brosses le moindre atome de matière putride, sur une charogne, peut la transporter sur une égratignure ou sur une écorchure d'un être vivant, ou sur une personne, l'empoisonnement est fait et souvent il est mortel.

Tous les ans on signale des malheurs de ce genre.

pendant le sommeil de Béatrix et apaiser ses tourments.

C'était l'idée que peut-être ce que lui avait dit sa mère, au sujet d'Ottorino, n'était pas vrai, et qu'il ne fallait pas le condamner aussi précipitamment.

— Il est si loyal, il est si bon, se disait-elle, et il m'a fait tant de serments. — Malgré cela, elle était inquiète et aurait voulu sortir de son anxiété. Si elle eût pu se trouver seule avec son père, il lui aurait été possible de l'emmener sans qu'il s'en doutât à lui donner des éclaircissements ; mais le comte allait sortir à l'aube et si elle ne l'accompagnait pas à la chasse elle ne le verrait plus jusqu'au soir. Pouvait-elle rester un jour entier dans de pareilles souffrances ?

Et si après le retour de la chasse elle ne pouvait le rencontrer seul et lui parler de cette affaire avant le départ d'Ottorino qui les quittait le lendemain matin ?

Elle résolut de se lever promptement pour être prête au premier appel et d'aller trouver son père pendant qu'on s'occupait des préparatifs ; bien décidée du reste à ne le suivre en aucun cas à la chasse pour ne pas désobéir à sa mère.

Elle appela donc Laurette et se fit habiller. Celle-ci la revêtit des habits de chasse préparés la veille. Béatrix toute

Il est donc du devoir des autorités et des chefs de famille de ne laisser à découvert, ni dans les champs, ni ailleurs, aucun cadavre d'animal si petit qu'il soit. On devrait interdire, par exemple, aux tanneurs de promener au bout d'une perche, en guise de réclame, les taupes prises et tuées par eux.

Les cas fréquents d'affection charbonneuse qui causent des morts d'hommes et d'animaux sont le résultat des négligences impardonnables de ce genre.

Les instituteurs qui enseignent beaucoup de choses utiles à leurs élèves, feront bien de leur expliquer les causes, l'origine et les dangers de ces inoculations, et de les intéresser aux pratiques d'hygiène et de salubrité qui ont pour but de les prévenir.

C'est demain que nous entrons dans la canicule. Les étoiles filantes commencent leurs chutes à cette époque, en général de onze heures du soir à une heure du matin.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Jeudi, 27 juillet.

Deuxième représentation de *La Traviata*.

BULLETIN AGRICOLE

Vins. — Les grandes chaleurs de cette dernière semaine ont favorisé partout la végétation de la vigne ; les grains grossissent sensiblement, ils sont très-espacés, ce qui serait un indice favorable pour la qualité. Le retard dans la végétation diminue sensiblement sous l'influence d'une chaude température principalement dans nos vignobles du Sud-Ouest et des Charentes. Dans cette dernière contrée on signale un peu de coulure dans les vignes qui ont eu à souffrir des gelées d'avril. Les renseignements reçus jusqu'à ce jour sur la situation des vignobles de l'Aude et de l'Hérault ne permettent pas de compter sur une grande production. En dehors de l'aragon qui a conservé cette année sa fertilité exceptionnelle, les autres cépages ont peu chargés de fruit. En Bourgogne, il existe une grande irrégularité dans le développement de la fleur, le retard causé par les mauvais temps du printemps persiste encore, il y aura dans ces vignobles un grand retard dans la maturité du raisin. Cependant le beau temps aidant, la satis-

absorbée dans ses pensées n'y prit pas garde ou ne s'en occupa pas. Dès qu'elle entendit la voix de son père elle se rendit dans un salon où elle le trouva seul. Le comte se leva aussitôt.

— Tout doit-être prêt maintenant, dit-il, allons.

— Je ne suis venue que pour vous saluer et vous souhaiter bonne chance, répondit Béatrix un peu embarrassée.

— Encore une de tes lubies ! petite folle que tu es.

— Non, répliqua-t-elle en résistant à son père qui voulait l'entraîner, laissez-moi ici un moment, asséyez-vous, j'ai à vous dire deux mots.

— Tu as le temps de m'en dire mille et non pas deux ; ne devons-nous pas rester ensemble tout aujourd'hui ? Allons, puisque tu as été si expéditive, ne faisons pas attendre plus longtemps nos compagnons.

— Je vous l'ai déjà dit ; je ne viens pas, je veux rester à la maison.

— Et moi je te dis de ne pas faire l'enfant.

Sur ces entrefaites arriva Ottorino. Après les salutations d'usage il offrit, avec la permission du comte, le bras à Béatrix et la conduisit dans une cour où l'attendait un écuyer. La jeune fille fascinée, ne fit pas de résistance. Elle songea bien

à sa mère mais comment s'en retourner après s'être levée à cette heure et avec ces habits ? Que dire ? Qu'elle avait changé d'avis ? Mais comment, mais pourquoi ? Il fallait s'expliquer, donner quelques motifs, et son esprit se troublait, et elle n'avait plus même la force de parler.

Arrivé près du cheval, l'écuyer prit les rênes des mains d'un page et les remit à la jeune fille. Se mettant ensuite à genoux il lui servit d'étrier. Elle s'élança, le toucha à peine et fut en selle. Ottorino ne monta pas à cheval, le comte prit familièrement le bras du jeune homme et ils allèrent à pied suivis du fauconnier et de quatre pages tenant les gerfauts sur le point et les chiens en laisse. Le comte commença à parler de ses chiens et de ses oiseaux et celui-ci ne l'écoutait pas, comme on peut le penser, voyant à ses côtés Béatrix qui ne lui adressait pas une parole et ne levait jamais les yeux. Après lui avoir demandé si elle se sentait mal, commentelle trouvait cette chasse, ce qu'elle pensait du temps, de la saison, et autres choses semblables, il se tut complètement ; car l'air avec lequel on avait accueilli ces questions lui avait été l'envie d'en faire de nouvelles. Le champ

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris, 24 juillet.

Aucune Chambre ne tenant aujourd'hui séance, il y a dans la situation peu de choses intéressantes à signaler.

Quelques commissions parlementaires siègent à Versailles, mais leurs délibérations n'offrent pas grand intérêt ; beaucoup de leurs membres sont, du reste, absents.

Le vote de confiance en M. le ministre de l'intérieur qui a terminé la séance de samedi a produit une grande impression : il paraît, ainsi que l'attitude de M. Grévy, avoir produit quelque désappointement aux auteurs de l'interpellation. On pense que ce vote affirmera la situation de M. de Marcère qui, parmi les membres du cabinet, avait été particulièrement attaqué. Les auteurs de l'ordre du jour qui a été voté se sont concertés un moment afin de savoir s'ils viseraient le ministère tout entier ou bien seulement le ministre de l'intérieur. M. de

resta ainsi libre pour le comte qui en profita à son gré.

Après deux heures de marche environ ils arrivèrent à un fourré de châtaigniers. Les pages lâchèrent les chiens qui commencèrent à fureter, ça et là, pendant que les chasseurs et Ambroise montaient au sommet d'une colline d'où l'on dominait toute la chasse.

Ils y étaient à peine arrivés que le comte se tournant vers sa fille lui dit : — voilà Diane qui flaire, — et il lui montrait une chienne qui venait vers eux, le museau à terre et remuant la queue, — la voilà qui s'arrête ; elle a fait lever une bécasse. Allons vite, déchaperonne Garbino. Voyons, qu'as-tu donc ce matin ? Laisse-le aller, il l'a vu c'est cela, très-bien. Regarde quel beau vol ! Oh ! Elle ne lui échappe plus. Bravo ! Mon Garbino, avec quelle furie il s'élança ! Voilà, voilà, il l'a saisie.

En effet on vit le faucon descendre avec sa proie et se diriger vers les chasseurs. Le comte alla arracher la bécasse des serres de Garbino. Le jeune homme saisit ce moment pour se rapprocher de Béatrix.

(A suivre).

Marcère insistait pour que tous ses collègues fussent compris dans ce témoignage de confiance, mais on a pensé que le ministre de l'intérieur étant seul en cause dans le débat, étant d'autre part plus directement visé par l'opposition, il importerait de lui donner un appui éclatant et de marquer sur son nom une majorité dans la Chambre des députés telle qu'il fût difficile de le forcer à se retirer du cabinet.

La séance de demain à la Chambre, ne paraît pas devoir être très-intéressante. On annonce, toutefois, que M. de la Rochette se dispose à interpellier M. le duc Decazes au sujet de l'élévation de la légation française en Italie au rang d'ambassade. Si cette interpellation se produit, M. le duc Decazes aura la partie belle pour y répondre et les raisons qu'il a à invoquer en faveur de son acte sont évidentes. On peut même penser que, sur ce terrain, M. le duc Decazes aura l'occasion de cimenter avec la majorité républicaine le bon accord qui règne actuellement entre eux, et qui a succédé aux quelques attaques et aux quelques défiances dont il avait été l'objet de sa part.

Bourse de Paris

Cours du 25 Juillet.

Rente 3 p. %	69.45
— 4 1/2 p. %	99.75
— 5 p. %	106.75

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLÔTURE du 24 JUIL.	CLÔTURE précédente
Banque de France	3.590 »	3.590 »
Crédit foncier	710 »	710 »
Orléans-Actions	1.015 »	1.015 »
Orléans-Obligations	320 50	320 50
Suez	525 »	525 »
Italien 5 %	70 90	71 45

Crédit foncier de France.

Emission à 485 fr. d'Obligations foncières de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort.

Ou souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19 ; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
25 juillet 1876 (23).

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DES TROIS CENTS

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE SIXIÈME.

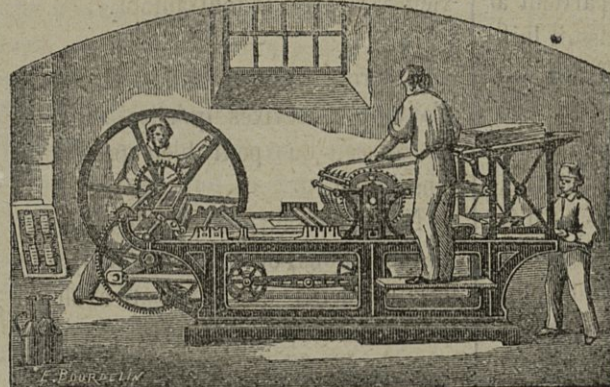
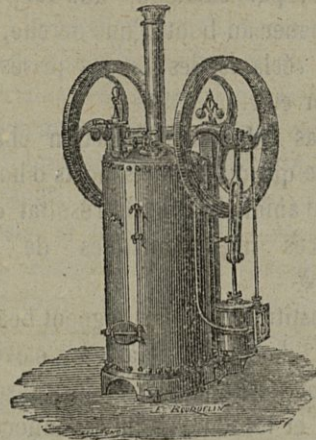
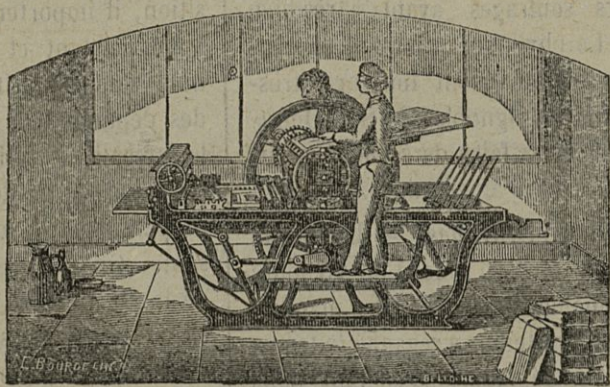
(Suite.)

Ces images revenaient donc plus perfides, comme une armée victorieuse qui, après avoir escaladé les murailles et brisé toutes les portes, entre en furie dans une ville prise d'assaut. Epuisée de fatigue et de douleur, elle parvint enfin à s'endormir, mais d'un sommeil fiévreux et troublé. Cependant, le lendemain, quand elle se réveilla aux premiers rayons du jour, elle se trouva plus calme et plus forte. En voici probablement la raison. Une idée qui n'avait pu d'abord se faire jour, étouffée qu'elle était par la violence de la douleur et de la passion avait dû se développer

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des Etudes du Lot.

SPÉCIALITÉ D'IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Dix Machines diverses. — Trois Presses mécaniques mues par la vapeur.



IMPRIMERIE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE

OUVRAGES DE VILLE

Journaux — Labeurs — Mémoires — Brochures — Affiches
Prospectus — Circulaires — Carnets d'Ouvriers
Lettres de rappel — Lettres de faire part de mariage et de décès
etc — etc. — etc.

OUVRAGES DE LUXE

Travaux administratifs — Impressions en couleurs — Factures
Livres — Registres avec réglure en tous sens
Coupons de rente — Billets à Ordre — Bordereaux — Mandats
etc. — etc. — etc.

Cette Maison se charge d'exécuter avec soin les travaux les plus importants et de les livrer dans un très-court délai.

JOURNAL DU LOT. — Abonnements: Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

Eaux Minérales de Miers

Gare de Rocamadour (Lot)

HOTEL CARBOIS
A ALVIGNAC

La renommée dont jouissent les Eaux minérales de Miers remonte à plusieurs siècles; elle a été sanctionnée par de nombreuses guérisons et par l'autorité des plus illustres médecins.

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement y sont l'objet des attentions les plus délicates; chacun se plaît à à le reconnaître.

M. CARBOIS, ACTIONNAIRE de la Fontaine minérale offre à tous ses clients, de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Les voyageurs qui logent à l'Hôtel Carbois ont l'avantage d'avoir le Médecin, inspecteur des Eaux de Miers, dans l'Hôtel même.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS:

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 45 fr.
id. pour les Départements. fr.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS
GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

BAYLES JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouver, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnoons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pese-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousse de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOPLE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
TONEUSES, TOURNE-BROCHES
ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT
DE REVOLVERS DES FABRIQUES
DE LIÈGE.

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot
aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement
et du Département, dressé en exécution de
l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX: 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

VICTOR HUGO

QUATRE-VINGT-TREIZE

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Par MM. G. BRION, BODMER, LANÇON, D. VIERGE, E. MORIN, ÉMILE BAYARD, FÉRAT, LIX, D. MAILLARD, H. SCOTT, GILBERT, ETC.

La Livraison, 10 centimes. — La Série, 50 centimes.

L'OUVRAGE COMPLET FORMERA 60 LIVRAISONS ET 12 SÉRIES
Il paraît 2 livraisons par semaine, chaque lundi et jeudi.

Eugène HUGUES, Editeur, rue du Hasard-Richelieu, 8
Et chez tous les libraires de Paris et des Départements.



PLUS de CHEVAUX COUBONNES!!! Guérison prompt et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, répartition exacte du poil par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général: Pharmacie TRICARD, aux Terres, 47, Paris (Éviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard.) — Se trouve dans les Pharmacies.

LA RÉFORME ÉCONOMIQUE

REVUE BI-MENSUELLE
Des Questions Sociales, Politiques, Fiscales, Scientifiques, Industrielles, Agricoles, Commerciales
Paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois
PAR LIVRAISONS DE SEPT FEUILLES GRAND IN-8^o
(112 pages)

Tout abonné a droit à un abonnement d'un an au BIEN PUBLIC, moyennant 56 fr. au lieu de 70

Primes diverses

ABONNEMENTS:
Un an, 24 fr. | Six mois, 12 fr. | Trois mois, 6 fr.
Prix du Numéro: 1 Franc.

Paris, Rue du Faubourg-Montmartre, 15

AVIS

Articles de Sellerie et Carrosserie:

EMILE ESCUDIÉ,

Carrossier, galerie Fontenille, à Cahors
Harnais neufs, fins et ordinaires pour un cheval et pour timons. — Voitures sur commande, n'importe le type. — Garnitures de voitures. — Réparations en tout ce qui concerne la Carrosserie.

M. Escudé se recommande au public par sa bonne confection et la qualité de ses matières premières.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors
Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'aulel brodé or.

OCCASION

A VENDRE

UNE EXCELLENTE MACHINE

DU MEILLEUR MODÈLE

à fabriquer les Eaux gazeuses Ensemble ou séparément environ 200 siphons.

S'adresser au bureau du Journal.